

NOS LIEUX D'ACCUEIL

SUR RENDEZ-VOUS

Cran – Gevrier :

Tous les Mardis

21 Route de Chevennes

Meythet :

Tous les Mercredis

4 Rue de l'Aérodrome

Cluses :

2èmes et 4èmes Jeudis du mois

24 Avenue G. Clémenceau

Rumilly :

1ers & 3èmes Jeudis du mois

Rue de l'Annexion
Maison de l'Albanais

Litiges , Ecoute, Conseils...

**PRENEZ RDV EN LIGNE
sur notre site internet**

www.lacsf74.org

Permanence téléphonique :

 **06.30.29.74.26**

 **CSF74**

udcsf74@la-csf.org

ACTU LOCALE CSF74

HALPADES, nous avait invité à organiser la buvette à l'occasion de la zone de gratuité du Samedi 25/11/2023.

Un moment convivial où les visiteurs pouvaient prendre gratuitement des objets pour une deuxième vie.



Samedi
25 NOV.
09h30
17h00
Argonay
Salle Polyvalente



Assurance Maladie
Haute-Savoie

MON ESPACE SANTE

SANTE

Simplification de votre parcours santé
ET un lien avec vos professionnels de santé

Disponible déjà, depuis Janvier 2022, **votre espace santé, s'est enrichi, d'un catalogue de services et d'applications , tels que :**

- ✓ Prendre des RDV médicaux,
- ✓ Mesurer sa tension ou son poids,
- ✓ Se faire livrer des médicaments à domicile,
- ✓ De suivre les indicateurs de votre maladie chronique, d'accéder à des conseils et des actualités recommandés par des patients ayant la même pathologie que vous.

Bonus réparation

LEURS MONTANTS AUGMENTENT :

CONSO

**REPARATION D'APPAREILS
ELECTROMENAGERS ET ELECTRONIQUES**

Depuis Décembre 2022, vous pouvez bénéficier d'une réduction sur facture, lorsque vous apportez chez un réparateur labellisé, votre produit électrique ou électronique, et qui n'est plus couvert par une garantie. Ce « Bonus Réparation » a pour objectif de vous inciter à choisir de réparer vos équipements plutôt que de les remplacer.

En Janvier 2024 : Le montant de ces « Bonus Réparation » augmenteront pour plusieurs appareils :

✓  : De 30 à **60 €**

 : De 10 à **15 €**

✓  : De 25 à **50 €**

 : De 15 à **20 €**

✓  : De 45 à **50 €**

 : De 15 à **40 €**

A savoir : Votre bonus est directement déduit de votre facture de réparation.

Si le montant TTC de la facture, est inférieur au montant du bonus, celui-ci ne peut être accordé !

A noter : Il est indispensable que votre appareil ne présente aucun défaut d'entretien ou utilisé pour un usage non



Réparateurs agréés QUALI REPAR

En Haute-Savoie :

<https://annuaire-qualirepar.ecosystem.eco/>

INDEMNISATION : REFUS PROPOSITION RELOGEMENT SOCIAL

LOGEMENT



Vous avez été reconnu prioritaire pour l'attribution d'un logement social, suite à une demande de Droit au Logement opposable (DALO), et celui qui vous est proposé, ne correspond absolument pas à vos besoins :

- ✓ Trop petit pour la composition de votre famille
- ✓ Trop éloigné de votre lieu de travail

Si aucune autre offre ne vous a été faite par la Préfecture, dans un délai de 3 à 6 mois, vous pouvez « **PRETENDRE** » à une indemnisation, malgré votre refus (Décision du Conseil d'Etat du 20/06/2023), si cette offre n'est toujours pas adapté, vous conservez votre Droit à indemnisation.

En revanche, si vous refusez une offre adaptée, sans motif valable, vous n'êtes, plus reconnu prioritaire, vous perdez votre Droit à indemnisation et à Relogement.



<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A16855?xtor=EPR-100>

www.lacsf74.org

Seul, on va plus vite



Ensemble, on va plus loin !